



# Une évolution des services publics contre l'avis des personnels, des élus et des usagers dans les territoires ???

Déclaration de la CGT de la DDT 36  
au CT-C des DDI du 28/11/2018

Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement,

L'exercice de la mise en œuvre de la circulaire du 24 juillet 2018 portant sur l'organisation territoriale des services publics appelle à un dialogue social renforcé.

En région Centre-Val de Loire et plus particulièrement dans le département de l'Indre, en l'absence de concertation avec le Préfet de région, le processus AP 2022 a fait émerger deux hypothèses de travail.

Pour l'Indre un rapprochement des 2 DDI (DDT / DDCSPP), qui met en avant la dimension territoriale et la complémentarité des missions, était envisagé. L'hypothèse de la création de DDI uniques pour le Cher et l'Indre, défendue par la Préfète du Cher, s'est vue opposer un rejet massif.

En effet, une consultation des personnels des DDT et des DDCSPP lancée en intersyndicale par les organisations syndicales de l'Indre et du Cher a permis d'affirmer très majoritairement leur opposition à l'idée d'une bi-départementalisation entre l'Indre et le Cher.

A ce titre, le Préfet de région a été destinataire d'une motion des OS du Cher et de l'Indre et des pétitions signées suite aux résultats de la consultation.

Par ailleurs, les grands élus de l'Indre ont également exprimé à l'intersyndicale et directement au Préfet de région ainsi qu'au Premier ministre, leur profonde opposition à cette proposition qui irait à l'encontre de toute notion élémentaire de cohésion du territoire.

Lors de nos rencontres avec le corps préfectoral du département de l'Indre, ce dernier nous a confirmé que les projets des 2 préfets avaient bien été remontés par le préfet de région. A ce jour nous déplorons que dans le cadre de la transparence et du dialogue social aucune diffusion des 2 remontées faites par le Préfet de région au Secrétariat général du Gouvernement n'a été faite aux organisations syndicales.

Ainsi dans la mesure où le Préfet de région soutiendrait la proposition de la Préfète du Cher ce serait en dépit et au mépris :

- des personnels,
- des organisations syndicales,
- des élus,
- de la profession agricole.

Cette attitude serait alors contraire aux principes mêmes énoncés en matière de dialogue social, délaissé et faussé par un arbitrage condescendant.

La circulaire du Premier ministre rappelle l'importance des services publics de proximité et de l'échelon départemental, avec une attention particulière aux spécificités de chaque département.

La proposition de la Préfète du Cher, axée uniquement sur des missions, sans étude d'impact préalable, ne met pas au cœur l'intérêt des usagers, des territoires et des agents.

**Pour cela, la CGT demande que soit écartée la proposition de la Préfète du Cher au profit d'un projet qui réponde aux attentes du territoire, au maintien de la même qualité de service rendue aux usagers et qui saura partager ces 2 ambitions avec les agents.**